

Les retraités de la Métallurgie



UFR

N° 78

WWW.FTM-CGT.FR/RETRAITES-UFR

JUILLET/AOÛT 2023

Dernière ligne droite pour le congrès de l'UFR



© FTM-CGT

Page 2

Editorial

Page 3

Mandatement

Page 4

Pétition unitaire

Page 5

La perte d'autonomie

Pages 6 & 7

Négo Agirc-Arrco

Pages 8 & 9

Mémo Sécu

Pages 10

A contretemps

Page 11

Devoir de mémoire



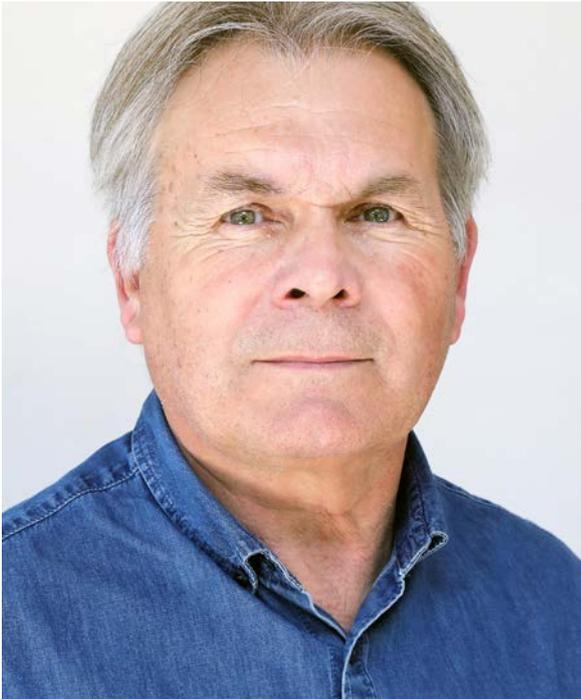
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA MÉTALLURGIE CGT
263, rue de Paris, Case 433, 93514 Montreuil Cedex
Tél : 01.55.82.86.20 □ Fax : 01.55.82.86.53 □ e mail : ufr@ftm-cgt.fr □ site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Frédéric Sanchez □ Rédaction : Alain Pilloux

Bimestriel - prix : 1 € □ Abonnement annuel : 6 € □ Imprimé par Rivet Editions, Limoges

Commission paritaire 1118 S 06644 □ ISSN 2802- 902X





Guy FOUCAULT

Membre du Bureau de l'UFR

Dans le cadre de cette rentrée, nous entrons dans les derniers jours de préparation du 13ème congrès de notre UFR qui rappelés le se déroulera du 2 au 6 octobre prochain à Ramatuelle dans le Var.

La lettre cosignée par le secrétaire général de notre fédération et par le secrétaire général de l'UFR souligne l'importance de ce congrès. Elle a été envoyée à toutes les organisations de la fédération.

A ce jour, plus de 80 délégués sont désignés auxquels s'ajoutent les camarades du conseil national sortant. Comme le montre le tableau ci-après, il y a encore cependant des sections avec plus de 20 syndiqués, des départements et quelques grosses régions qui n'ont pas encore de participants annoncés au congrès. Ce sont eux qu'il faut rencontrer dans la dernière ligne droite car cela souligne avant tout des difficultés de qualité de vie syndicale, de vie revendicative et parfois de liens compliqués entre syndicats d'actifs et sections retraités autant de

sujets qu'il nous faut débattre avec eux, avant, pendant et après le congrès.

Tout le monde l'a constaté, les retraités ont massivement participé aux manifestations et actions du premier semestre. Certes pour défendre et regagner un de leur acquis, la retraite à 60 ans, mais aussi pour une question cruciale qui est celle de leur pouvoir d'achat. Les mesures successives des soi-disant réformes, les augmentations de retraite générale ou complémentaire sans rapport avec l'inflation réelle et plus encore avec l'inflation actuelle font qu'au global ce sont plus de 2 mois de retraite qui manquent chaque année soit plus de 20% de perte de pouvoir d'achat.

Sur la complémentaire Agirc-Arrco qui intéresse autant les actifs que les retraités, un calendrier de négociations est convenu de septembre à octobre pour, disent-ils, se mettre en phase avec le recul de l'âge de la retraite à 64 ans. Plusieurs enjeux seront au cœur de ces négociations dont pour les futurs retraités la suppression de la décote de 10% pendant 3 ans et pour les retraités le montant de l'augmentation des complémentaires au 1er novembre.

Depuis de nombreux mois, les retraités agissent unitairement sur cette question du pouvoir d'achat tant pour les complémentaires que pour la CNAV. Courant fin septembre - début octobre une nouvelle action d'envergure est programmée au niveau national. Une carte pétition est en cours de signature comme outil de débat et de préparation de cette nouvelle mobilisation. Pour l'heure, 26 000 personnes l'ont signée. Le pouvoir d'achat des retraité(es) sera à n'en pas douter un élément fort du débat de notre 13ème congrès de l'UFR et du 12ème congrès de l'UCR qui se déroulera du 27 /11 au 01/12.

Grosses sections par région sans délégué désigné

REGION	U D	NOM SYNDICAT	nb voix	nb délégués	nb délégués désignés
AURA	01	RENAULT TRUCKS CGT - BOURG EN BRESSE	29	1	0
AURA	01	SECTION MULTIPROFESSIONNELLE DE RETRAITÉS BELLEY	57	2	0
AURA	03	MONTLUCON METAUX RETRAITES CGT - MONTLUCON	27	1	0
AURA	63	RETRAITES CGT METALLURGIE - ISSOIRE	49	1	0
AURA	63	RIOM LOCAL RETRAITES METAUX UNION LOCALE CGT	47	1	0
AURA	73	UGINE SYNDICAT CGT RETRAITES	121	3	0
AURA	74	SNR RETRAITES CGT	37	1	0
AURA	74	STAUBLI FAVERGES	25	1	0
AURA	74	SECTION MULTIPROFESSIONNELLE DE RETRAITÉS ANNECY	38	1	0
BOURG. FC	58	IMPHY RETRAITES METAUX CGT	36	1	0
BOURG. FC	71	APERAM GUEUGNON	45	1	0
BOURG. FC	71	RETRAITES METAUX CGT DU CREUSOT	47	1	0
BOURG. FC	89	FRUEHAUF AUXERRE RETRAITES - AUXERRE	38	1	0
BOURG. FC	90	DELLE RETRAITES METAUX CGT	31	1	0
BOURG. FC	90	SECTION MULTIPROFESSIONNELLE DE RETRAITÉS BELFORT	68	2	0
BRETAGNE	35	PSA RENNES LA JANAIS	18	1	0
BRETAGNE	56	FDB (EX SBFM) RETRAITES CGT - CAUDAN	156	3	0
BRETAGNE	56	SYNDICAT CGT NAVALE LORIENT	46	1	0
CENTRE-VAL DE LOIRE	18	AEROSPATIALE BOURGES RETRAITES CGT	49	1	0
CENTRE-VAL DE LOIRE	18	SECTION MULTIPROFESSIONNELLE DE RETRAITÉS VIERZON	66	2	0
GRAND-EST	51	REIMS LOCAL METAUX RETRAITES CGT	23	1	0
GRAND-EST	51	REMAFER RETRAITES CGT - REIMS	61	2	0
GRAND-EST	54	PONT A MOUSSON TUYAUX - PONT A MOUSSON	24	1	0
GRAND-EST	54	USINOR (SACILOR) RETRAITES CGT - HOMECOURT	64	2	0
GRAND-EST	54	USINOR RETRAITES CGT - VILLERUPT	48	1	0
GRAND-EST	67	INDIV. RETRAITÉS METAUX STRASBOURG VILLE	8	2	0
GRAND-EST	68	MANURHIN RETRAITES CGT - LUTTERBACH	61	2	0
GRAND-EST	68	PEUGEOT MULHOUSE - MULHOUSE	36	1	0
GRAND-EST	68	SACM RETRAITES SYNDICAT CGT - MULHOUSE	26	1	0
HAUTS-DE-FRANCE	62	METALEUROPE RETRAITES SYNDICAT CGT - NOYELLES GODAULT	97	2	0
HAUTS-DE-FRANCE	80	VALEO TRANSMISSIONS CGT - AMIENS	15	1	0
ILE DE FRANCE	77	JS CHAMPAGNE RETRAITES CGT	21	1	0
ILE DE FRANCE	77	SNECMA RETRAITES CGT VILLAROCHE	42	1	0
NORMANDIE	50	C.M.N. RETRAITES CGT - CHERBOURG	39	1	0
NORMANDIE	61	SYNDICAT LOCAL METALLURGIE ARGENTAN 61	25	1	0
NOUVELLE AQUITAINE	17	IOLTECH - VIRSON	24	1	0
NOUVELLE AQUITAINE	17	SNACRP RETRAITES CGT - LA ROCHELLE	88	2	0
NOUVELLE AQUITAINE	17	SOGERMA EADS SERVICES RETRAITES CGT - ROCHEFORT	29	1	0
NOUVELLE AQUITAINE	40	SECTION MULTIPROFESSIONNELLE DE RETRAITÉS TARNOS	44	1	0
NOUVELLE AQUITAINE	64	CGT DASSAULT AVIATION BIARRITZ	141	3	0
NOUVELLE AQUITAINE	64	SYNDICAT C.G.T. TURBOMECA AEROPOLIS	94	2	0
NOUVELLE AQUITAINE	86	CHATELLERAULT LOCAL METAUX RETRAITES CGT	73	2	0
NOUVELLE AQUITAINE	87	LEGRAND RETRAITES CGT - LIMOGES	46	1	0
OCCITANIE	12	RETRAITES METALLURGIE DU BASSIN DE DECAZEVILLE CGT	61	2	0
OCCITANIE	12	SYNDICAT CGT ROBERT BOSCH SAS ONET LE CHATEAU	38	1	0
OCCITANIE	46	RATIER FIGEAC RETRAITES CGT	48	1	0
OCCITANIE	65	METAUX RETRAITES CGT UL TARBES ET BANLIEUE	72	2	0
PAYS DE LA LOIRE	44	AERO RETRAITES - ST NAZAIRE	82	2	0
PAYS DE LA LOIRE	44	AIRBUS NANTES RETRAITES	61	2	0
PAYS DE LA LOIRE	44	BASSE LOIRE RETRAITES METAUX CGT - COUERON	9	1	0
PAYS DE LA LOIRE	44	CHANTIERS DE LATLANTIQUE RETRAITES CGT - ST NAZAIRE	32	1	0
PAYS DE LA LOIRE	44	CHATEAUBRIANT LOCAL RETRAITES METAUX CGT	64	2	0
PAYS DE LA LOIRE	44	NANTES LOCAL METAUX RETRAITES CGT	61	1	0
PAYS DE LA LOIRE	44	ST NAZAIRE LOCAL METAUX RETRAITES CGT - ST NAZAIRE	48	1	0
PAYS DE LA LOIRE	44	SECTION MULTIPROFESSIONNELLE DE RETRAITÉS CARQUEFOU	14	1	0
PAYS DE LA LOIRE	49	ANGERS RETRAITES CGT METAUX	46	1	0
PAYS DE LA LOIRE	49	RETRAITES THALES - CHOLET (EX : THOMSON CSF)	36	1	0
Total général			2 831	79	0

Pétition :

Revalorisation de nos retraites

4

Pétition disponible sur
Change.org signée par 26 000
personnes fin aout. En cette rentrée,
multiplions ce chiffre par 10 !

Entre janvier 2017 et mars 2023, la hausse moyenne des prix, mesurée par l'Insee, a été de 15,5 % en France. Durant la même période, les pensions de retraite n'ont augmenté que de 7,9 %. Voilà pourquoi le groupe des 9 syndicats et associations de retraités lance une pétition cet été, avant de mener d'autres actions à la rentrée.

Dans une déclaration commune publiée le 20 juin, les 9 organisations de retraités, UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et Ensemble et Solidaires, se félicitaient « du succès de la journée de mobilisation des retraités du 15 juin qui a vu plusieurs milliers d'entre eux se rassembler devant les préfetures, les Carsat, le Medef, les médias locaux pour exiger une augmentation immédiate de leurs pensions ». Dans cette déclaration commune, le groupe des 9 ajoutait que « le 15 juin a été un nouvel avertissement lancé au gouvernement ». Si celui-ci ne l'entend pas, les 9 organisations de retraités prendront leurs responsabilités et appelleront les personnes retraitées à manifester à nouveau leur mécontentement et à exiger leur dû dès le mois de septembre.

+10 % tout de suite

D'ores et déjà, elles décident de diffuser et de faire signer massivement une carte pétition qui dit clairement que : « les retraités veulent 10 % tout de suite, comme première mesure pour compenser l'inflation et rattraper une part des pertes subies depuis des années ». Ces pertes, le groupe des 9 les avait chiffrées dans un texte commun en amont de la journée du 15 juin. En s'en tenant aux chiffres officiels fournis par l'Insee, cette perte de pouvoir d'achat des pensions par rapport aux prix était de 7,6 % entre janvier 2017 et mars 2023

Pour compenser les pertes

Mais la perte en pourcentage est plus importante pour les ménages qui n'ont que des petites pensions. Le groupe des 9 expliquait en ces termes



que « depuis un an, les prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent plus vite que les 6 % de l'inflation officielle : gaz 80 %, électricité 28 %, pâtes 37 %, légumes frais 33 %, beurre 30 %, fromages 25 %, viande, poissons et œufs 16,4 % ». Suite à cette démonstration chiffrée de la baisse du pouvoir d'achat des pensions de retraite, le texte des 9 pose ces trois questions :

- Qui a promis, pour se faire élire en 2017, avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé ?
- Qui une fois élu, a aussitôt baissé de 1,83 % les pensions de 30% des retraités en augmentant la CSG ?
- Qui, en 6 ans, a fait baisser le pouvoir d'achat des retraités de 7,6 % et a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG) ?

À qui la faute ?

C'est la même personne, le président Macron. Parallèlement, l'une des premières décisions prises, en 2017, par l'actuel président de la République, fut de supprimer l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF). En France, du coup, l'impôt qui rapporte le plus à l'État reste la TVA que nous payons tous sur nos achats du quotidien. Elle a rapporté à l'État 180 milliards d'euros en 2022, tandis que 89 milliards provenaient de l'impôt sur le revenu et seulement 69 milliards de l'impôt sur les sociétés. Entre 2009 et 2022, le patrimoine des milliardaires de notre pays a augmenté de 439 % et la plus forte progression date de l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée. À titre de comparaison, sur la même période, le patrimoine des milliardaires a augmenté de 170% aux États-Unis et de 168 % au Royaume-Uni. Voilà qui nous donne de solides arguments pour faire signer la pétition avant de reprendre les journées de manifestations à la rentrée.

Par Gérard LE PUIILL

COUP DE FROID SUR LA PERTE D'AUTONOMIE

Après avoir reporté,
sine die, la «loi bien vieillir»,
l'État veut faire payer
les familles.

Le texte de loi annoncé fin 2022 avait commencé à être examiné par les députés en séance publique, début avril avant qu'ils soient forcés de s'interrompre, faute de temps. Ils devaient le reprendre en session extraordinaire du parlement, le 20 juillet. Mais la conférence des présidents a décidé de retirer la proposition de la « loi bien vieillir » de l'ordre du jour.

La CGT, tout comme de nombreuses associations (ADPA, SYNERPA, FNADEPA), dénonce un mauvais signal donné à la nécessaire réforme du « grand âge ».

Cela confirme que le sujet du « grand âge » n'est pas pris comme une priorité, au bénéfice de tous les français, alors que nous vivons une transition démographique sans précédent.

Ignorant depuis un an, le sujet du « grand âge », le Président et la 1ère Ministre ont formé un nouveau gouvernement où les mots « personnes âgées » et « autonomie » sont absents, pour la première fois, depuis 1981.

64.8 % des établissements et services étaient déficitaires fin 2022 et 28 % ont été contraints de fermer des lits ou de refuser des accompagnements à domicile, faute de personnel. La CGT continue d'exiger des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux.

L'État veut faire payer les familles à sa place.

La députée socialiste Christiane PIRES BEAUNE vient de présenter, le 26 juillet, un rapport à la 1ère ministre. Il vise à instaurer une allocation universelle et solidaire en remplacement de l'APA (allocation perte d'autonomie).

Cette couverture sociale unique et organisée du risque « dépendance » des personnes âgées serait définie par un cadre nouveau d'assurances sociales. Elle serait constituée de soutiens accordés au regard des besoins de chacun et financée par la contribution solidaire de tous, à hauteur des facultés respectives de chacun.

En clair, les résidents en EHPAD, devraient, logiquement, être mis à contribution, à raison de leurs moyens. La députée estime qu'il serait légitime que les familles concèdent un effort.

D'abord par une «*obligation alimentaire*» étendue à l'ensemble des familles et plus seulement à celle des résidents bénéficiant de l'ASH (allocation solidaire hébergement), un prélèvement qui augmenterait avec les revenus.

Ensuite, après le décès du résident, **un prélèvement sur l'héritage serait institué**, également, selon les facultés contributives.

Nous voyons revenir une proposition du Gouvernement SARKOZY en 2010, visant à assujettir l'APA à une reprise sur succession.

La 1ère Ministre a chargé la nouvelle ministre des solidarités et des familles de faire des propositions, d'ici la fin de l'année.

La CGT appelle à des réactions à la hauteur de ce holdup sur les familles qui se dessine à l'horizon. La CGT exige une loi pérenne qui permette l'attribution de moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux du « grand âge » :

- 10 à 15 milliards d'euros par an ;
- 200 000 embauches dans les EHPAD ;
- 100 000 pour le secteur du domicile ;
- Un grand service public national de l'autonomie ;
- L'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises (84.8 milliards d'euros en 2023).

Par l'UCR CGT

AGIRC-ARRCO DU 11/07/2023

Le 11 juillet dernier s'est tenue la première réunion entre organisations syndicales représentatives et organisations patronales au sujet de l'AGIRC-ARRCO.

La CGT a immédiatement fait part de ses exigences sur les conditions de négociation, à savoir : rotation du lieu de négociation chez les différents acteurs sociaux ou lieu neutre ; réunions thématiques avec présentation des études se rapportant à ces thématiques, pas de réunions bilatérales, uniquement des multilatérales, présentation d'un projet d'accord intersyndical. Nous demanderons la présentation d'un certain nombre d'études à opérer à chaque séance en fonction de la thématique de la séance :

- Retraite progressive
- Attributions de points sur les années d'étude
- Minimum de retraite complémentaire
- Stabilisation du rendement de la cotisation
- Pilotage par les réserves à remettre en cause : sa conception est mauvaise
- Renoncer pilotage glissant en faveur d'un pilotage à horizon
- Demander une hausse de la subvention d'action sociale : 330 millions d'euros actuellement

Le patronat (MEDEF, CPME, U2P) propose de déterminer un calendrier de négociation avec des séances de 4 heures maximum qui pourraient être ainsi thématiques :

- Séance 1 : choix du scénario économique de référence ; discussion sur les outils à mobiliser dans cette négociation
- Séance 2 : identification des points à affiner et structuration d'accord
- Séance 3 : idéalement conclusive
- Séance 4 : conclusive

Il précise également que sans accord il n'y aura pas de revalorisation.

La CPME a pour objectif d'aller vers une « juste répartition de l'effort et des bienfaits (sic) entre cotisants et retraités », mais ne pas sacrifier les générations futures. Pour l'U2P, cette négociation doit aussi prouver la valeur du paritarisme de gestion.

Pour la CFDT, la négociation doit se dérouler en présentiel. Les contraintes liées au calendrier sont fortes et le contexte est aussi difficile. La réforme 2023 modifie le paramétrique et le ressenti des salariés : il y a des effets économiques mais aussi sociaux. Elle a la volonté d'affirmer la gestion paritaire des retraites et s'inscrit dans le cadre des accords précédents avec l'objectif de « soutenabilité ». Les séances 1 et 2 telles que proposées sont abstraites et contiennent beaucoup de choses sur l'architecture qui vont conditionner la suite. Elle rappelle enfin qu'il va y avoir des nouveaux droits à intégrer aux travaux, ce qui sera compliqué en l'absence des décrets, et qu'il sera aussi question de l'action sociale.

La CGT s'inscrit dans la négociation avec l'idée de pouvoir signer un accord à 8, ce qui ferait la démonstration au Gouvernement de la capacité de dialogue social. Notre objectif, c'est d'abord la réponse aux besoins : augmenter les pensions, instaurer l'égalité femmes-hommes, prendre en compte la précarité et les années d'études. Sur tous ces sujets l'AGIRC-ARRCO a un rôle à jouer. Concernant les travaux, il est nécessaire de partir de chiffrages à étudier avec attention. La CGT formulera ses demandes auprès de la direction de l'AGIRC-ARRCO en intégrant des éléments : garantie minimale de point, stabilisation du rendement de la cotisation, action sociale. Le pilotage doit se faire par les besoins et pas par les réserves, or la réforme des retraites va engendrer des besoins nouveaux. La CGT rappelle que l'accord peut intégrer la revalorisation ce qui détend un peu le calendrier. Sur la méthode, la CGT est également attachée aux réunions en présentiel ce qui implique l'absence de bilatérales. Pour que la négociation soit sincère, il faut que les lieux de réunion tournent ou alors trouver un endroit « neutre ». Enfin, à chaque séance de travail il faudra prévoir une présentation des réponses aux demandes formulées par les organisations syndicales.

FO rappelle ne pas avoir signé les accords 2017 et 2019, ses motivations doivent être prises en compte. La mise en œuvre de la réforme des retraites va faire augmenter la durée passée au travail. Il faut donc prendre le temps de la discussion sur les conséquences dans les comptes de l'AGIRC-ARRCO. Les « bénéfiques » doivent aller à ceux qui ont fait les sacrifices jusque-là : les actifs et retraités qui ont subi les minoration avec les précédents accords. Le Gouvernement lorgne sur les réserves, les excédents, il faut préserver ce qui appartient aux salariés et aux entreprises. La priorité dans le calendrier contraint doit être celle de l'AGIRC-ARRCO. FO souligne l'enjeu sur les demandes d'études et chiffrages qui doivent être formulées en toute transparence par les parties à la négociation. Il faut garder de la souplesse entre les deux premières séances afin de pouvoir intégrer des demandes supplémentaires. Enfin si les bases de l'accord sont calées sur les bases de celui de 2017 cela ne nécessite pas de grandes discussions, en revanche, les enjeux liés à la réforme sont à analyser.

Pour la **CFE-CGC** la priorité est à cette négociation AGIRC-ARRCO, si nécessaire au détriment d'autres négociations. C'est un moment important dans l'agenda social, symbolique sur le plan du paritarisme de gestion et d'accords en responsabilité. Elle sera ambitieuse sur les demandes : le contexte économique est favorable pour le régime. La CFE-CGC approuve la demande de changer les lieux de réunion, favorable à l'idée de neutralité. Il faut avoir le temps d'analyser les études et permettre les temps de démocratie interne. Pour la CFE-CGC, 4 séances c'est un peu court : la réforme des retraites amène des choses supplémentaires impliquant de revoir les paramètres, mais il y a aussi besoin d'avoir des simulations dans le contexte économique d'inflation. La **CFTC** veut un accord avec une juste répartition des bénéfiques actuels et futurs (abattement des -10 %). Le retour à une meilleure fortune pour le régime doit permettre d'élargir le champ des bénéficiaires. Elle fait état de remontées d'inquiétudes autour de la négociation, il y a besoin de rassurer ceux qui vont devoir prolonger leur activité. Elle sera attentive aux présentations de la fédération sur les modifications de curseurs liées à la réforme. Avec cette réforme les projections sont majeures compte-tenu des nouvelles dis-

positions. Tout n'est pas clair à ce sujet, les décrets ne seront pas tous parus, sans compter les questions d'interprétations, et les questions se répercuteront sur les analyses du régime.

Il faut se donner le temps de bien tout comprendre, une séance 2 bis ne serait pas inutile.

La « caisse » d'action sociale est à renforcer, surtout avec l'accroissement de la précarité de fin de carrière. Elle annonce que sa délégation sera composée de 3 personnes à chaque réunion.

CALENDRIER ACTÉ :

4 réunions de négociation (au minimum) plus une conclusive (avec remise du texte d'accord). La revalorisation de l'année en cours sera fixée dans l'accord. Principe de réunions en lieu neutre (proposition de faire les réunions au CESE)

- 5 septembre 8h30 – 12h00
- 13 septembre 8h30 – 12h00
- 20 septembre 15h00 – 19h00
- 29 septembre 10h00 – 14h00
- 4 octobre 15h00 – 19h00

SENTIMENT GÉNÉRAL :

Compte tenu du redressement de la situation financière de l'AGIRC-ARRCO, toutes les organisations (avec un bémol pour la CFDT) arrivent avec des exigences qui excèdent le simple équilibre à ressources constantes du régime. FO souligne qu'il y a un risque de captation par le gouvernement de nos réserves ce qui justifie au contraire une amélioration des droits, idem pour la CFE- CGC et CFTC qui ont soutenu notre demande de délocaliser les négociations du Medef, en l'occurrence pour un lieu neutre, la CFDT ne souhaitant pas que cela se passe dans les locaux de l'AGIRC-ARRCO (d'où la proposition du CESE avancée par la CFTC, la CGC et la CGT).

Il y a des points d'appuis à rechercher en intersyndicale:

- Sur proposition d'un projet d'accord de l'intersyndicale ;
- Minimum de pension complémentaire au format GMP ;
- Attribution de points pour les années d'étude.

Il y a une articulation féconde à associer ces deux propositions : on couvre les plus précaires et on couvre l'activité non reconnue par le capital (les années d'études) et qui rapporte beaucoup aux entreprises, l'essentiel de la plus-value étant apportée par les salarié-e-s qualifié-e-s.

Mémo n°11 : 28 % des travailleur·ses ne sont ni en emploi, ni en retraite à 60 ans : les séniors face au SAS de précarité.

Depuis plusieurs mois de bataille contre la réforme des retraites, de nombreux arguments ont été avancés pour s'opposer à cette réforme antisociale. C'est notamment le cas de la notion de SAS de précarité dans lequel se retrouve beaucoup trop de travailleur·es entre 55 et 69 ans. En effet, en 2021, et selon [les données produites par l'Institut National de la Statistique Economique](#) (INSEE), un e travailleur·se sur six ne serait ni en emploi ni en retraite (NER) sur cette tranche d'âge.

S'il fallait donc un argument supplémentaire le voici : à 60 ans, ce sont 28 % des travailleur·ses qui ne sont ni en emploi ni en retraite. Le report de l'âge légal d'ouverture des droits entraînera alors soit une augmentation de cette proportion, soit une augmentation de la durée passée dans cette situation. Pour le gouvernement, il serait donc préférable de laisser les personnes en situation de précarité plutôt que de leur permettre d'accéder à une retraite bien méritée.

Ce nouveau mémo Sécu est l'occasion de revenir sur cette notion de SAS de précarité et de montrer que la situation des séniors dans le rapport salarial est aujourd'hui bien trop souvent précaire, avec peu de perspectives de retour à l'emploi. Un report de l'âge d'ouverture des droits n'aura que pour conséquence de les maintenir dans ces situations de précarité.

Les points importants à retenir

- Dans la plupart des cas, le SAS de précarité est une condition subie. Être sans emploi ni retraite n'est pas un choix.
- A 60 ans, si l'on additionne la catégorie inactifs et chômage, c'est 28,2 % des travailleur·ses de 60 ans qui sont NER et 27,9 % des travailleur·ses de 61 ans.
- Entre 2014 et 2021, le nombre de NER à 61 ans a augmenté de 11 % tandis que le nombre de retraité·es a baissé de plus de 26 %.

Qu'est-ce que le Sas de précarité et que sont les NER ?

Le Sas de précarité correspond à une période de précarité avant la retraite, c'est-à-dire une situation où les travailleur·ses ne sont ni en emploi ni en retraite (NER). Il s'agit donc des personnes qui sont soit inactives et sans revenu soit au chômage. Concrètement, les périodes de précarité en fin de carrière sont plus importantes pour les ouvrier·es et les employé·es que pour les cadres et les professions intermédiaires.

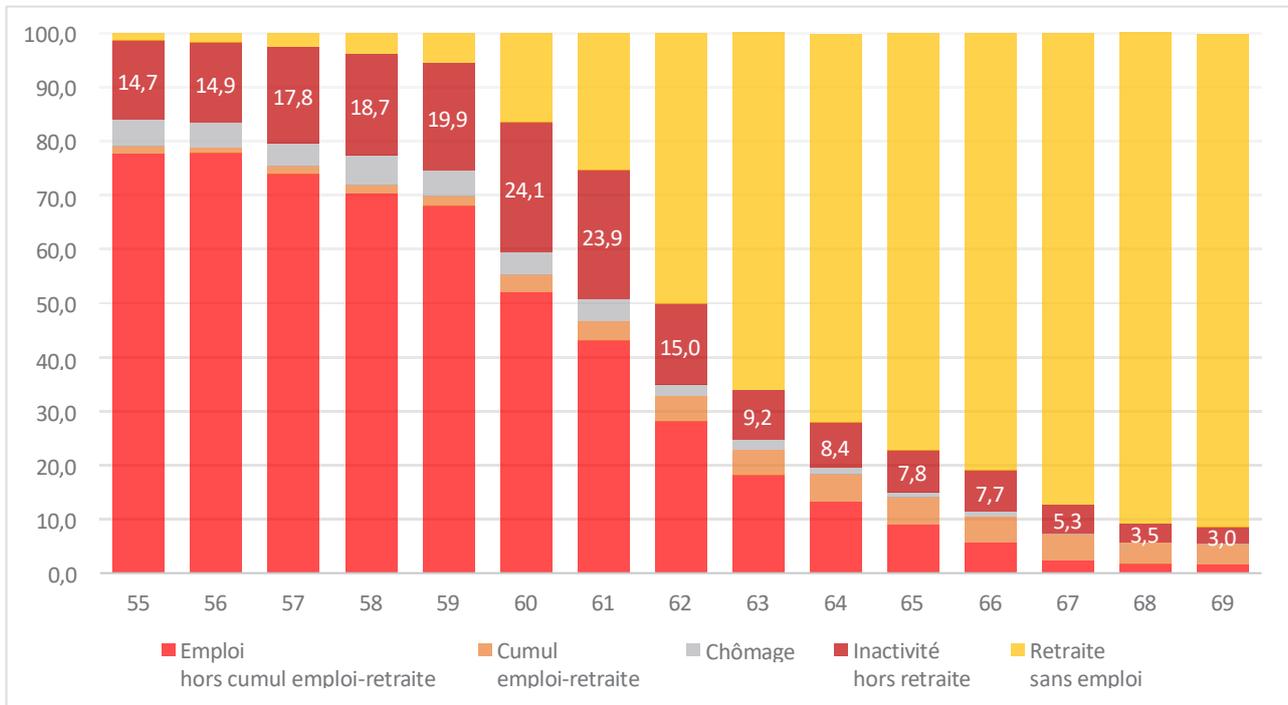
Trop souvent, ces travailleur·ses privé·es d'emploi se retrouvent au chômage de longue durée, puis aux minimas sociaux et sortent même du champ des « demandeur·ses d'emplois ».

Bien sûr, pour différentes raisons, certaines et certains peuvent choisir d'interrompre leur recherche d'emploi et d'attendre l'ouverture de leurs droits. Mais il s'agit d'une quantité négligeable. Dans l'ensemble, il s'agit bien de travailleur·ses qui subissent cette situation.

La part des séniors dans la catégorie NER augmente entre 55 et 60 ans.

Qu'en est-il des chiffres maintenant ? Les données mises à disposition par l'INSEE couvrant l'année 2021. Elles permettent de mettre en évidence que la catégorie des NER a tendance à croître à partir de 55 ans pour atteindre un pic à 60 ans.

GRAPHIQUE 1 : SITUATION DES TRAVAILLEUR·SES SENIORS DANS LE RAPPORT SALARIAL ENTRE 55 ET 69 ANS EN 2021



Entre 59 et 61 ans plus de 20 % des travailleur·ses sont inactif·ves. A 60 ans, si l'on additionne la catégorie inactif·ves et chômage, ce qui correspond à la catégorie NER et au SAS de précarité, c'est 28,2 % des travailleurs.es de 60 ans qui sont privés d'emploi et 27,9 % des travailleur·ses de 61 ans. Parmi les travailleur·ses de 55 à 69 ans NER, 17 % sont au chômage au sens du BIT, 39 % sont inactif·ves pour raison de santé ou de handicap et 44 % le sont pour une autre raison. La situation des NER est le plus souvent subit puisqu'entre 55 et 61 ans, 64 % d'entre eux ont soit des problèmes de santé soit sont au chômage.

Un autre fait intéressant qu'il faut noter, c'est l'augmentation entre 2014 et 2021 du pourcentage de travailleur·ses dans la catégorie sans emploi ni retraite. En effet, à 61 ans, le pourcentage de NER a augmenté de 11 % sur la période quand le nombre de retraité·es à 61 ans a baissé de plus de 26 % sur la même période.

En France, trois séniors NER sur cinq sont des femmes.

En France, parmi les personnes de 55 à 69 ans ni en emploi ni à la retraite, 61 % sont des femmes. Toujours selon l'INSEE, à 61 ans, 33 % des femmes sont NER contre 22 % des hommes. Après 62 ans, les personnes NER sont deux fois plus souvent des femmes. Une explication possible tient à la plus grande complexité pour les femmes d'atteindre une carrière complète.

Concrètement, le report de l'âge légal de départ à la retraite devrait impacter directement l'ensemble de ses travailleur·ses qui ne sont ni en emploi ni en retraite et qui pour l'écrasante majorité ne l'ont pas choisi.

Plutôt que d'enfoncer les travailleur·ses dans un SAS de précarité, c'est le retour à une retraite à 60 ans dont nous avons collectivement besoin.

Retrouvez l'ensemble des propositions et analyses CGT sur le site :

<https://analyses-propositions.cgt.fr/>

L'intégralité des Mémo Sécu est disponible à l'adresse suivante :

<https://analyses-propositions.cgt.fr/les-memos-secu>

A contretemps : Un thriller social haletant

10



Porté par deux stars du cinéma espagnol, Penélope Cruz et Luis Tosar, *À contretemps*, le premier long-métrage de l'hispano-argentin, Juan Diego Botto, plonge le spectateur dans la sombre réalité socio-économique madrilène, où le logement constitue le premier chef d'exploitation des plus pauvres. Taillé comme un thriller condensé en 24 heures et solidement documenté, ce pamphlet dénonce les conséquences de la crise financière de 2008 et les expropriations qui s'ensuivent encore.

Une folle course contre la montre dans les bas-fonds de Madrid. Voilà le cadre dans lequel se lancent à corps perdu : un avocat humaniste (Luis Tosar) qui recherche désespérément – avec l'aide des services sociaux – la maman d'une fillette retrouvée seule à son domicile ; une mère de famille (Penélope Cruz) qui bataille avec le soutien d'associations pour échapper à l'expropriation imminente de son logement ; une vieille veuve ruinée qui s'apprête à voir son appartement saisi après avoir tenté d'aider son fils à lancer un négoce vite échoué.

Ces trois trajectoires ont juste le temps de s'entrecroiser avant que le couperet ne tombe. Elles révèlent la sombre réalité sociale et économique espagnole qui frappe

Juan Diego Botto, de sortir de l'anonymat la masse des victimes des 41 000 expropriations auxquelles s'ajoutent, chaque année, plus d'une centaine d'expulsions. Le film agit comme un coup de poing, asséné pour mieux dénoncer la double peine que subissent les familles dépossédées de leur logement après qu'elles n'ont pas pu rembourser en totalité leur crédit immobilier suite à la crise financière de 2008.

Construit comme un thriller, mais solidement documenté – des scènes ont réellement été tournées au cours de réunions d'associations de lutte contre les expropriations -, *À contretemps* agit comme une bombe à retardement. Violence étatique versus solidarité. Menée tambour battant et tournée avec des comédiens non professionnels, cette chronique contemporaine d'une métropole ravagée par la financiarisation de l'économie nous plonge au cœur de la paupérisation de la classe moyenne, une paupérisation restée hors-champs des journaux télévisés.

A contretemps, Juan Diego Botto, 1h43.
Sortie nationale : 5 juillet 2023

Par Dominique **MARTINEZ**
Journaliste à la Nouvelle Vie Ouvrière

Devoir de mémoire : Pour ne pas que l'histoire se répète



Comme chaque année, le syndicat des Retraités Remafer a déposé une gerbe à la mémoire des ouvriers fusillés ou disparus dans les camps de la mort lors de la seconde guerre mondiale.

Parmi eux, les responsables du jeune syndicat CGT, que les Nazis sont venus chercher à l'entreprise qui s'appelait à ce moment-là STEMI. Plusieurs de ces syndicalistes furent fusillés dans le bois de la Rosière dans les Ardennes après avoir été enfermés à la prison de Charleville.

Cette plaque était accrochée dans l'entreprise devenue Remafer. Chaque année, le syndicat et les salariés rendent hommage sur le temps de travail aux camarades morts pour la France.

Lors de la fermeture de l'entreprise, la plaque a été récupérée. Des discussions ont eu lieu avec les différentes municipalités de Reims pour savoir où serait installée la plaque. Prise en charge par les services de la mairie, celle-ci a été placée au cimetière de l'est.

Ce devoir de mémoire s'impose, pour ne pas que l'histoire se répète.

N'oublions pas cette déclaration le 27 mars et dont personne ne parle faite par Geoffroy Roux de Bezieux (président du MEDEF syndicat patronal) qui fait froid dans le dos je le cite : «L'arrivée de l'extrême droite au pouvoir est un risque nécessaire.»

«Le ventre est encore fécond d'où a surgit la bête immonde» Bertolt Brecht

Par Daniel **HENRIET**

Pour le syndicat des Retraités Remafer

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



Plus que jamais, nos équipes continuent de
**se mobiliser pour vous, afin de tisser un
lien toujours plus solide.**

aesio.fr



Santé • Prévoyance • Épargne • Retraite • Auto • Habitation

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-005-015

**AÉSIO
MUTUELLE**
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX